TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES AUTEURS 7

SOMMAIRE 9

AVANT-PROPOS 11

NICOLO – HISTOIRE D'UNE RÉVOLUTION 13

I. LE TEMPS DU DOGMATISME 16

II. LE TEMPS DES INTERROGATIONS 19

III. LE TEMPS DE LA REMISE EN QUESTION 27

IV. LE TEMPS DE L'APAISEMENT ET DES PERFECTIONNEMENTS 29

L'ARRÊT *NICOLO* : UNE ÉTAPE DANS L'ADÉQUATION FRANÇAISE À L'UNION EUROPÉENNE 33

INFLUENCES DU SYSTÈME EUROPÉEN SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX 34

INFLUENCES ENTRE SYSTÈMES NATIONAUX 35

DIVERSITÉ DES ADÉQUATIONS NATIONALES 40

I. LE SILENCE ORIGINEL DE LA CONSTITUTION FRANÇAISE SUR L'EUROPE ET L'ÉMERGENCE D'UNE RÉSERVE GÉNÉRALE DE CONSTITUTIONNALITÉ 46

II. LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE DE 1992 ET SES SUITES 51

III. LES EFFETS DE L'INTRODUCTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU CONTRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ 58

A. Contrôle antérieur des traités 58

B. Contrôle *a priori* des lois 60

C. Contrôle postérieur des lois 63

IV. RÉFÉRENCES À L'IDENTITÉ CONSTITUTIONNELLE ET DIVERSIFICATION DES RÉSERVES 67

A. Contrôle de constitutionnalité et transposition des directives 67

B. Contrôle constitutionnel des accords internationaux mixtes 71

C. Contrôle constitutionnel des lois adaptant le droit interne aux règlements 73

D. Relativisation des réserves 76

CONCLUSION 78

L'ARRÊT *NICOLO* ET LA THÉORIE DES RAPPORTS DE SYSTÈMES 81

I. L'ARRÊT *NICOLO* ET LA THÉORIE MONISTE DES RAPPORTS DE SYSTÈMES 82

A. *Nicolo* et les incohérences qui demeurent dans les rapports hiérarchiques entre droit international public et droit français : un monisme partiel 83

B. *Nicolo* et la construction d'une jurisprudence cohérente quant aux moyens d'assurer la valeur supra-législative des traités internationaux : un monisme partiel mais efficace 85

II. L'ARRÊT *NICOLO* ET LE DÉPASSEMENT DE LA THÉORIE MONISTE DES RAPPORTS DE SYSTÈMES : LE PLURALISME JURIDIQUE 88

A. L'arrêt *Nicolo* à l'origine d'un renouvellement de la compréhension des rapports de systèmes possibles... 89

B. L'arrêt *Nicolo* à l'origine d'un renouvellement de la compréhension des conséquences des articulations normatives 91

TÉMOIGNAGE 95

UN DOSSIER AU CONTENU INDIGENT 97

UN DOSSIER TRAITÉ EN UNE HUITAINE DE JOURS À PEINE (en faisant abstraction, bien sûr, du délai de lecture, d'ailleurs lui-même réduit à une semaine) 98

UNE PROCÉDURE D'EXAMEN PRÉPARATOIRE RÉDUITE À SA PLUS SIMPLE EXPRESSION 100

TÉMOIGNAGE 109

I. L'ARRÊT *NICOLO* : UNE OPPORTUNITÉ SAISIE À UN MOMENT CAPITAL 109

II. LES RAISONS D'UN RETARD ? 111

III. UNE ÉVOLUTION SEREINE ET RÉFLÉCHIE 112

IV. UN REVIREMENT ANTICIPÉ ET ATTENDU 113

V. ET APRÈS ? 114

TÉMOIGNAGE 115

L'ARRÊT *NICOLO* ET LA PROTECTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME 123

I. L'OBJET DU CONTRÔLE DE CONVENTIONNALITÉ, UNE RÉALISATION IMPARFAITE DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ 125

A. L'« angle mort » du contrôle de conventionnalité *in abstracto* 127

B. Un nécessaire renforcement du contrôle de conventionnalité 131

II. UN CONTRÔLE DE CONVENTIONNALITÉ ENCORE SÉLECTIF ET OPPORTUN 135

A. La conditionnalité du contrôle de conventionnalité 135

B. Un contrôle de conventionnalité confronté au risque de contradictions interprétatives 137

L'ARRÊT *NICOLO* ET LA COMPLEXITÉ 141

I. LA PRISE EN COMPTE DE LA NORME INTERNATIONALE 143

A. L'applicabilité de la norme internationale 143

B. La portée de la norme internationale 146

II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME INTERNATIONALE 147

A. Le rapport avec les autres normes 148

B. Le rapport du juge à la norme internationale 150

L'ARRÊT *NICOLO* ET LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES LOIS INCONVENTIONNELLES 155

I. UNE RESPONSABILITÉ AUX RESTRICTIONS MULTIPLES 160

A. Une application encadrée 160

B. Une norme de référence étriquée 163

II. UNE RESPONSABILITÉ AUX INCERTITUDES PERSISTANTES 167

A. Un fondement équivoque 168

B. Des perspectives indéfinies 171

L'ARRÊT *NICOLO* ET LA NATURE DU CONTRÔLE DE CONVENTIONNALITÉ DE LA LOI 177

I. LA NATURE DU CONTRÔLE ABSTRAIT DE LA CONVENTIONNALITÉ DE LA LOI 180

A. La thèse majoritaire : le contrôle abstrait, contrôle de validité 180

B. L'antithèse minoritaire : le contrôle abstrait, contrôle de l'applicabilité 181

C. La synthèse : le contrôle abstrait, contrôle de validité spécifique 184

II. LA NATURE DU CONTRÔLE CONCRET DE CONVENTIONNALITÉ DE LA LOI 187

A. La relative différence de nature entre contrôle abstrait et contrôle concret 188

B. La valeur controversée du contrôle concret de conventionnalité de la loi 189

1. La pertinence du contrôle concret en cas de marge d'appréciation de l'administration 190

2. L'exercice discutable du contrôle concret en cas de pouvoir lié de l'administration 191

L'ARRÊT *NICOLO* ET L'ÉVOLUTION DES RAPPORTS ENTRE LE CONSEIL D'ÉTAT ET LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE 197

I. L'AVÈNEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT EUROPÉEN 200

A. L'adaptation des interprétations juridiques et des pratiques contentieuses nationales 201

B. La contribution à la définition européenne du contenu et des limites des droits fondamentaux 204

II. L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME JURIDICTIONNEL EUROPÉEN 208

A. Le renvoi préjudiciel, clé de voûte de la coopération juridictionnelle 209

B. Le défi : la sanction du Conseil d'État pour défaut de coopération juridictionnelle 212

TABLE DES MATIÈRES 217